

CONFÉRENCE NATIONALE ACCÈS 2010 DE L'AFPC « FAISONS VALOIR NOS CAPACITÉS ! »

JANVIER 2010

Destinataires : Sections locales de l'AFPC

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :	Le jeudi 4 mars 2010 à 16 h (HNE)
DATE LIMITE POUR SOUMETTRE LES RÉSOLUTIONS :	Le jeudi 4 mars 2010 à 16 h (HNE)
DATES DE LA CONFÉRENCE :	Du 4 au 6 juin 2010
LIEU DE LA CONFÉRENCE :	Hôtel Westin Ottawa 11, rue Colonel By Ottawa (Ontario) K1N 9H4

**LES SERVICES D'INTERPRÉTATION SERONT OFFERTS :
anglais, français et inuktitut (sur demande)**

Le dossier d'inscription comprend :

- Introduction/Lettre d'invitation
- Formulaire d'inscription
- Demande officielle de résolutions
- Instructions sur les mises en candidature

C'est avec grand plaisir que nous vous faisons parvenir le présent dossier d'inscription à la **Conférence nationale Accès 2010 de l'AFPC**, qui se tiendra du 4 au 6 juin 2010 à l'hôtel Westin à Ottawa sous le thème « *Faisons valoir nos capacités !* ».

Nous vous invitons à informer personnellement vos membres ayant un handicap pour les informer de la tenue de la conférence. Il faut souligner que les tableaux d'affichage ne sont pas toujours accessibles et qu'il est très important de trouver d'autres façons de communiquer avec nos membres.

On peut se procurer, sur demande, le dossier d'inscription en média substitut, en communiquant avec la Section des programmes de l'AFPC au 613-560-5457

OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

Les objectifs de la Conférence nationale Accès 2010 de l'AFPC sont :

- Établir des stratégies pour promouvoir un environnement de travail plus intégrateur exempt d'obstacles pour les personnes ayant un handicap
- Exercer des pressions, dont le lobbying, en vue de transformer et de promouvoir les droits des personnes ayant un handicap
- Offrir les outils éducatifs permettant de défendre les droits des personnes ayant un handicap dans nos collectivités, nos milieux de travail et notre syndicat
- Établir des liens et intégrer les personnes ayant un handicap dans nos collectivités, nos milieux de travail et notre syndicat
- Défendre les services publics de qualité pour les personnes ayant un handicap

PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

1. Déléguées et délégués

Un membre en règle de l'AFPC ayant un handicap peut participer à la Conférence à titre de déléguée ou de délégué. Lors de la sélection des délégations, nous tiendrons compte du militantisme syndical, de l'engagement communautaire, de même que de la représentation régionale et de l'élément, la langue, le sexe et les autres considérations relatives à l'équité.

Les déléguées et délégués auront pleins droits de parole et de vote durant la Conférence, entre autres, pendant l'examen des résolutions et les élections.

Frais de délégation :

Conformément à la décision du Congrès triennal de l'AFPC 2003 et à la directive sur les voyages de l'AFPC, le syndicat assumera la totalité des frais des délégués à la Conférence nationale Accès 2010 de l'AFPC, soit :

- les frais de déplacement, y compris le transport terrestre
- les frais d'hébergement à l'hôtel Westin à Ottawa
- la perte de salaire
- les indemnités de repas
- les faux frais
- les frais de garde d'enfants, conformément à la Politique de garde familiale
- les frais associés aux besoins en matière d'accessibilité

2. Observatrices et observateurs

Les membres en règle de l'AFPC ayant un handicap peuvent assister à la Conférence à titre d'observatrices ou d'observateurs. Toutefois, ceux-ci doivent acquitter tous les frais associés à leur participation, notamment :

- la perte de salaire et les frais de repas
- les frais de déplacement et d'hébergement
- les frais d'inscription (150 \$)
- les frais liés aux besoins supplémentaires en matière d'accessibilité et de garde d'enfants (à condition d'avoir signalé ces besoins avant la date limite).

Veillez noter que le nombre d'observatrices et observateurs sera limité en fonction des places disponibles. Ils pourront participer aux périodes de discussion suivant les présentations des groupes d'experts. Les observatrices et observateurs pourront participer aux ateliers, si le nombre de places le permet, mais il est possible que nous ne puissions pas répondre à leur premier choix. **Soulignons que les observatrices et observateurs n'ont pas droit de parole ni de vote pendant les débats sur les résolutions et les élections.**

3. Invitées et invités

Les membres du Conseil national d'administration de l'AFPC peuvent assister à la Conférence à titre d'invitées ou d'invités.

SÉLECTION DES DÉLÉGATIONS ET DES OBSERVATEURS

Nous communiquerons par courriel ou par téléphone avec les personnes choisies comme déléguées et comme observatrices vers la mi-avril 2010.

LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION EST
LE 4 MARS 2010, à 16 h (HNE)

Pour obtenir des renseignements ou de l'aide :

- Veuillez composer le 613-560-5457. Laissez un message et l'on vous répondra dans un délai de 24 heures ouvrables.
- Vous pouvez également communiquer avec Seema Lamba, agente des droits de la personne de l'AFPC, par courriel à : lambas@psac-afpc.com ou à Lianne Bonneville, adjointe administrative à : conferences@psac-afpc.com
- Le numéro de télécopieur est le 613-236-9402.

La Conférence nationale Accès 2010 de l'AFPC sera une occasion de poursuivre la promotion des droits de la personne et de souligner l'excellent travail de nos membres ayant un handicap.

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site Web de l'AFPC (www.psac-afpc.com) pour obtenir les plus récents documents de la Conférence qui y seront bientôt affichés.

Nous tenons à vous remercier de votre collaboration et de votre appui.

En toute solidarité,

Jeannie Baldwin
VPER – ATL

Maria Fitzpatrick
VPER – RCN

Coprésidentes de la Conférence nationale Accès 2010 de l'AFPC

cc : Conseil national d'administration
Dirigeantes et dirigeants nationaux des Éléments
Administrations centrales des Éléments
Bureaux régionaux
Conseils régionaux
Comité d'accès à l'égalité (CAÉ)
Cercle national des peuples autochtones (CNPA)
Liste d'envoi des groupes d'équité
Comités des groupes d'équité
Comités régionaux
Membres des Conseils de régions
Équipe de gestion de l'AFPC



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

CONFÉRENCE NATIONALE ACCÈS 2010 DE L'AFPC

« FAISONS VALOIR NOS CAPACITÉS ! »

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :	Le jeudi 4 mars 2010 à 16 h (HNE)
DATE LIMITE POUR SOUMETTRE LES RÉSOLUTIONS :	Le jeudi 4 mars 2010 à 16 h (HNE)
DATES DE LA CONFÉRENCE :	Du 4 au 6 juin 2010
LIEU DE LA CONFÉRENCE :	Hôtel Westin Ottawa 11, rue Colonel By Ottawa (Ontario) K1N 9H4

Vous pouvez remplir le formulaire d'inscription :

- **En ligne** sur le site Web de l'AFPC (www.pfac-afpc.com). Cliquez sur le lien « Nouvelles » (à gauche de l'écran) puis sur le lien « Conférences » (à droite de l'écran). **(Nota : si vous remplissez le formulaire en ligne, vous recevrez un numéro confirmant votre inscription. Ceci ne confirme pas votre statut de délégué à la conférence. Nous communiquerons avec vous dès que le processus de sélection sera terminé).**
- **Par télécopieur au :** 613-236-9402
- **Par la poste, à l'adresse suivante :**
Conférence nationale Accès 2010 de l'AFPC
Alliance de la Fonction publique du Canada
Section des Programmes
233, rue Gilmour, bureau 901
Ottawa (Ontario) K2P 0P1

LES FORMULAIRES D'INSCRIPTION REÇUS APRES LA DATE LIMITE NE SERONT PAS ACCEPTÉS

Si vous postez votre formulaire, assurez-vous de le faire suffisamment à l'avance, préférablement de deux à trois semaines avant la date limite.

- Si vous avez des questions au sujet du formulaire d'inscription ou de la Conférence, veuillez composer le 613-560-5457 et laissez un message. On vous répondra dans un délai de 24 heures ouvrables.
- Vous pouvez également communiquer avec Lianne Bonneville, adjointe administrative, section des Programmes, par courriel à : conferences@psac-afpc.com.
- Le numéro de télécopieur est le 613-236-9402.



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

CONFÉRENCE NATIONALE ACCÈS 2010 DE L'AFPC

« FAISONS VALOIR NOS CAPACITÉS ! »

Veillez répondre à toutes les questions afin d'éviter les retards dans le traitement de votre formulaire d'inscription.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nota: Seulement les membres qui s'identifient comme membres ayant un handicap peuvent assister à la Conférence.

Je m'identifie comme membre ayant un handicap Oui

(faire seulement un choix)
Je m'inscris comme déléguée ou délégué Oui

Je m'inscris comme observatrice ou observateur Oui

STATUT D'OBSERVATRICE OU D'OBSERVATEUR

Si vous n'assistez pas à la Conférence comme personne déléguée, voulez-vous participer à titre d'observatrice ou d'observateur?

(Veillez noter que les observatrices et observateurs sont responsables de tous les coûts associés à leur participation.)

Oui Non

Nom de famille : _____

Prénom : _____

N° de membre de l'AFPC : _____

Adresse postale : _____

Ville : _____

Province ou territoire :

ALB

N.-É.

QC

C.-B.

T.-N.-O

SASK

MAN

N.U.

T.Y.

N.-B.

ONT

T.N.L.

Î.-P.-É

Code postal : _____

Coordonnées

Nous communiquerons d'abord par courriel ou par téléphone (si aucune adresse de courriel n'est disponible) avec les personnes choisies comme déléguées et comme observatrices. Par conséquent, veuillez nous fournir l'adresse de courriel et le numéro de téléphone **où nous pouvons vous joindre durant le mois d'avril 2010.**

Téléphone au bureau : _____
Téléphone à la maison : _____
Téléphone (autre) : _____
Télécopieur : _____
Adresse de courriel (bureau) : _____
Adresse de courriel (maison) : _____

Élément ou section locale à charte directe : AGR UEDN
 SEIC STN
 SDI SEPC
 STE SESG
 SSG SEI
 NAT SEAC
 SEN SEY
 SNS Section locale à charte directe
 SRN (veuillez préciser) _____
 UCET

Section locale (si connue) : _____

Région: Atlantique Ontario
 Colombie-Britannique Prairies
 Région de la capitale nationale Québec
 Nord

LANGUE

Anglais Français Inuktitut

ATELIERS

Chaque atelier a pour objectif principal d'élaborer un programme syndical qui comporte diverses stratégies concernant les thèmes abordés. Les délégués et déléguées ainsi que les observatrices et les observateurs seront invités à partager leurs connaissances et leurs expériences.

Veuillez indiquer votre choix parmi les ateliers suivants. Veuillez indiquer votre ordre de préférence pour les différents ateliers ci-dessous en écrivant dans la boîte suivant la description de l'atelier : *1-premier choix et 2-deuxième choix*

Veillez noter :

- Tous les efforts seront faits pour respecter votre choix.
- On vous placera peut-être dans un atelier bilingue (avec interprétation simultanée).

L'obligation d'adaptation – Connaître ses droits

Choix

Cet atelier examine les divers éléments de l'obligation d'adaptation, les responsabilités des employeurs et les droits des travailleuses et des travailleurs en la matière. Les déléguées et délégués auront également l'occasion d'échanger sur les meilleures pratiques, d'élaborer des stratégies et des plans d'action afin de mieux répondre aux besoins d'adaptation des travailleuses et des travailleurs ayant un handicap dans leur milieu de travail.

1

2

Le milieu de travail et notre santé mentale

Choix

Cet atelier examine les causes des problèmes de santé mentale, cet handicap invisible, dans le milieu de travail. Les déléguées et délégués auront également l'occasion de parler de leur expérience et d'élaborer des stratégies pour faire en sorte que des mécanismes de soutien adéquat et des mesures d'adaptation soient en place dans leur milieu de travail.

1

2

Atelier obligatoire pour tous les participantes et participants

Travailler avec nos alliés pour susciter le changement: Action politique et lobbying

Le climat politique actuel n'est manifestement pas facile. Cet atelier se veut dynamique et axé sur des idées concrètes pour inciter les membres à se mobiliser afin de protéger leurs droits devant l'insécurité sociale et économique croissante.

MESURES D'ADAPTATION LIÉES À UN HANDICAP

Conformément aux politiques de l'AFPC, on vise à éliminer tous obstacles à la participation des membres ayant un handicap. Une fois choisis, les déléguées ou délégués seront requis de préciser leurs besoins d'adaptation afin de faciliter leur participation à la Conférence. Un formulaire supplémentaire sera envoyé aux déléguées et délégués choisis.

Veillez noter que les observatrices et observateurs doivent prendre les dispositions nécessaires pour leurs besoins en matière d'accessibilité et de services de garde.

1. L'AFPC doit-elle retenir les services d'un préposé aux soins personnels pour vous permettre de pleinement participer à la Conférence?
 Oui Non

Veillez préciser _____

2. Désirez-vous recevoir la documentation en média substitut?

- Oui Non

Veillez préciser _____

3. Avez-vous besoin d'amplification sonore?

- Oui Non

4. Avez-vous besoin d'un interprète gestuel ou d'un interprète oral?

- Oui Non

Veillez préciser :

- interprète gestuel
 interprète oral

5. L'AFPC doit-elle retenir les services d'un lecteur (si vous avez un handicap visuel) pour vous permettre de pleinement participer à la Conférence ?

- Oui Non

6. Si vous avez un chien-guide, sera-t-il présent avec vous durant la Conférence?

- Oui Non

7. Quelles sont les limitations fonctionnelles découlant de votre handicap? (Vous n'êtes pas tenu de révéler votre diagnostic).

Vous devrez peut-être fournir des documents médicaux pertinents qui nous aideront à donner suite à votre demande. Ces informations ne seront pas divulguées, à moins que cela ne soit nécessaire pour répondre à vos besoins.

RÉGIME ALIMENTAIRE SPÉCIAL OU ALLERGIES

Avez-vous un régime alimentaire spécial ou des allergies dont nous devrions tenir compte?

- Oui Non

Si oui, veuillez préciser :

GARDERIE SUR PLACE POUR LES DÉLÉGUÉES ET LES DÉLÉGUÉS

La politique de garde familiale de l'AFPC a pour but de lever un des obstacles qui empêchent les déléguées et délégués de participer pleinement aux activités du syndicat et de permettre le remboursement des dépenses de garde familiale. La politique de garde familiale de l'AFPC est disponible dans tous les bureaux régionaux de l'AFPC.

Si nécessaire, à cette fin, un service de garde sera offert sur place durant les séances plénières et les groupes de discussion/ateliers, si des délégués en font la demande.

Avez-vous besoin d'un service de garde sur place?

Oui Non

Le cas échéant

Nombre d'enfants? _____

Âge des enfants : _____

** Nous ferons un suivi pour obtenir d'autres renseignements.

HÉBERGEMENT À L'HÔTEL

L'AFPC a réservé un bloc de chambres à **l'hôtel Westin à Ottawa**. Cet hôtel est accessible aux personnes ayant un handicap et son personnel est syndiqué.

Si vous assistez à la Conférence à titre de personne **déléguée**, avez-vous des besoins concernant l'hébergement à l'hôtel :

Oui Non

Veillez préciser _____

Si vous avez d'autres besoins, veuillez-nous en faire part, en acheminant un courriel à conferences@psac-afpc.com

PROFIL DE LA PARTICIPANTE OU DU PARTICIPANT

Pour nous assurer que la Conférence répond bien aux besoins des membres, nous vous prions de répondre aux questions suivantes :

1. Est-ce votre première conférence de l'AFPC?

Oui Non

2. Avez-vous participé récemment à une conférence, un congrès ou une activité de l'AFPC, d'un Élément ou d'une section locale à charte directe?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser.

3. Avez-vous déjà assisté à un cours de formation de l'AFPC, d'un Élément ou le Programme d'apprentissage mixte (PAM) au cours des deux (2) dernières années ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser.

4. Êtes-vous membre d'un comité régional de l'AFPC ou d'un Élément oeuvrant pour les droits de la personne, les droits des femmes ou d'un comité pour les membres ayant un handicap ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser.

5. Êtes-vous engagé au sein d'un groupe oeuvrant pour les droits des personnes ayant un handicap ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser.

6. Quel est votre engagement à l'égard des droits des membres ayant un handicap dans votre lieu de travail ?

Veuillez préciser.

7. Si votre participation à titre de déléguée ou délégué est confirmée, aimeriez-vous animer un des groupes de discussion ?

Oui - *dans l'affirmative, veuillez répondre aux questions 8 et 9*
 Non - *sinon, passez à la question 10*

MEMBRES DES GROUPES VISÉS PAR LES MESURES D'ÉQUITÉ

Les membres qui font partie des groupes visés par les mesures d'équité sont invités à s'auto-identifier. La divulgation de cette information est volontaire. Les renseignements fournis sont confidentiels et ne seront utilisés que pour étayer nos initiatives et programmes en matière d'équité. Cochez toutes les cases appropriées.

- Personne ayant un handicap
- Personne autochtone
- Personne membre d'un groupe racial visible
- Femme
- Gai, lesbienne, bisexuelle, transgenre (GLBT)
- Jeune (moins de 30 ans)

et/ou je m'identifie comme : _____

Nous autorisez vous à ajouter votre nom à une ou plusieurs de nos listes d'envoi sur les groupes d'équité? Dans l'affirmative, cette information pourrait être diffusée aux différentes structures du syndicat pour appuyer notre travail sur les droits de la personne.

- Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez nous indiquer les coordonnées que nous devrions utiliser si elles sont différentes que celles que vous avez déjà fournies dans le présent formulaire.

Adresse

Courriel

Merci d'avoir pris le temps de remplir le présent formulaire d'inscription!

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

CONFÉRENCE NATIONALE ACCÈS

2010 DE L'AFPC

« FAISONS VALOIR NOS CAPACITÉS ! »

DEMANDE OFFICIELLE DE RÉSOLUTIONS

LA DATE LIMITE POUR SOUMETTRE LES RÉSOLUTIONS EST LE 4 MARS 2010 à 16 h (HNE)

Les préparations sont en cours pour la Conférence nationale Fierté 2010 de l'AFPC qui aura lieu à Ottawa, le 4 au 6 juin 2010.

OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE :

- Établir des stratégies pour promouvoir un environnement de travail plus intégrateur exempt d'obstacles pour les personnes ayant un handicap
- Exercer des pressions, incluant le lobbying en vue de transformer et de promouvoir les droits des personnes ayant un handicap
- Offrir les outils éducatifs permettant de défendre les droits des personnes ayant un handicap dans nos collectivités, nos milieux de travail et notre syndicat
- Établir des liens et intégrer les personnes ayant un handicap dans nos collectivités, nos milieux de travail et notre syndicat
- Défendre les services publics de qualité pour les personnes ayant un handicap

Les résolutions doivent avoir pour but de renforcer et de rehausser les interventions du syndicat dans le dossier des personnes ayant un handicap. Elles doivent aussi favoriser l'atteinte de nos objectifs.

Les déléguées et les délégués seront appelés à examiner les résolutions et à se prononcer sur celles-ci. Elles seront par la suite présentées aux instances appropriées, entre autres au prochain Congrès triennal de l'AFPC, en 2012.

- Le processus traditionnel de présentation de résolutions sera suivi à la Conférence nationale Accès 2010 de l'AFPC (c.-à-d., Comité de résolutions, débat à la conférence).

- Toutes les entités de l'AFPC reconnues dans les statuts ainsi que les structures syndicales pourront acheminer des résolutions à la Conférence nationale Accès 2010 de l'AFPC.
- Seulement cinq (5) résolutions par entité ou structure seront acceptées.
- Veuillez limiter votre résolution à un maximum de 150 mots.

Si vous avez des questions concernant le processus de résolutions, veuillez communiquer avec Seema Lamba, agente des droits de la personne de l'AFPC, par courriel à : lambas@psac-afpc.com

En toute solidarité,

Jeannie Baldwin
VPER – ATL

Maria Fitzpatrick
VPER – RCN

Coprésidentes de la Conférence nationale Accès 2010 de l'AFPC

Conformément à une résolution adoptée par le CNA en juin 2006, nous accepterons les résolutions présentées au Congrès triennal de l'AFPC selon la formule traditionnelle ou selon la formule du langage clair. Par conséquent, vous pouvez vous inspirer des particularités de la résolution traditionnelle ou de la résolution selon la formule du langage clair qui suivent pour soumettre des résolutions pour la Conférence nationale Fierté 2010 de l'AFPC.

Vous trouverez ci-après un **exemple d'une résolution** présentée selon la formule traditionnelle et selon la formule du langage clair.

FORMULE TRADITIONNELLE

TITRE:	PRESSIONS POUR LE RESPECT DE L'OBLIGATION D'ADAPTATION EN MILIEU DE TRAVAIL
SOURCE :	Comité régional des droits de la personne
LANGUE DE DÉPART :	A

ATTENDU QUE l'obligation d'adaptation est un droit en vertu de *Loi canadienne sur les droits de la personne* et des lois provinciales et territoriales et que la *Charte canadienne des droits et libertés* interdit la discrimination fondée sur l'invalidité et protège les droits à l'égalité; et

ATTENDU QUE beaucoup de travailleurs et travailleuses qui ont une invalidité doivent faire face à la discrimination, à des difficultés financières et à des possibilités limitées en milieu de travail;

ATTENDU QUE beaucoup de personnes ne connaissent pas leurs droits ni ne savent comment les exercer :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC élabore et offre des cours sur l'obligation d'adaptation;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC et ses membres exercent des pressions sur les gouvernements pour qu'ils dotent les agences des droits de la personne des ressources nécessaires pour traiter en temps opportun les plaintes touchant l'obligation d'adaptation;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC et ses membres exercent des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il rétablisse des organisations non gouvernementales qui permettent d'intenter des poursuites en cas de violation de la *Charte*, notamment le Programme de contestation judiciaire, et qu'il dote ces organisations des ressources nécessaires;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC rencontre les employeurs pour les sensibiliser à l'obligation d'adaptation et attirer leur attention sur leur responsabilité en vertu de la législation sur les droits de la personne.

FORMULE DU LANGAGE CLAIR

TITRE: **PRESSIONS POUR LE RESPECT DE
L'OBLIGATION D'ADAPTATION EN MILIEU
DE TRAVAIL**

SOURCE : Comité régional des droits de la personne

LANGUE DE DÉPART : A

LE PROBLÈME OU LA QUESTION :

L'obligation d'adaptation est un droit en vertu de *Loi canadienne sur les droits de la personne* et des lois provinciales et territoriales et que la *Charte canadienne des droits et libertés* interdit la discrimination fondée sur l'invalidité et protège les droits à l'égalité.

Beaucoup de travailleurs et travailleuses qui ont une invalidité doivent faire face à la discrimination, à des difficultés financières et à des possibilités limitées en milieu de travail.

Beaucoup de personnes ne connaissent pas leurs droits ni ne savent comment les exercer.

LES MESURES REQUISES

L'AFPC élabore et offre des cours sur l'obligation d'adaptation.

L'AFPC et ses membres exercent des pressions sur les gouvernements pour qu'ils dotent les agences des droits de la personne des ressources nécessaires pour traiter en temps opportun les plaintes touchant l'obligation d'adaptation.

L'AFPC et ses membres exercent des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il rétablisse des organisations non gouvernementales qui permettent d'intenter des poursuites en cas de violation de la *Charte*, notamment le Programme de contestation judiciaire, et qu'il dote ces organisations des ressources nécessaires.

L'AFPC rencontre les employeurs pour les sensibiliser à l'obligation d'adaptation et attirer leur attention sur leur responsabilité en vertu de la législation sur les droits de la personne.



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada

INSTRUCTIONS POUR LES MISES EN CANDIDATURE

Représentantes et représentants d'équité pour les membres ayant un handicap au sein du Comité d'accès à l'égalité de l'AFPC

POUR LES MEMBRES QUI N'ASSISTENT PAS

À LA CONFÉRENCE NATIONALE ACCÈS 2010

(à Ottawa, du 4 au 6 juin 2010)

Le Comité d'accès à l'égalité de l'AFPC est un comité aviseur du Conseil national d'administration de l'AFPC chargé de promouvoir l'équité.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet du mandat et la nature du travail du Comité d'accès à l'égalité de l'AFPC, veuillez consulter le site web de l'AFPC au www.pfac.com (programme des droits de la personne) ou communiquer avec Seema Lamba, l'agente des droits de la personne de l'AFPC par courriel à l'adresse suivante : (lambas@psac-afpc.com).

Les déléguées et délégués ayant un handicap à la Conférence nationale Accès 2010 éliront :

- deux membres (une femme et un homme) qui siègeront au Comité d'accès à l'égalité de l'AFPC pour une durée d'un mandat jusqu'à la prochaine Conférence nationale Accès.
- les deux suppléantes et les deux suppléants respectifs.

Veillez prendre note que les mises en candidature des membres en règle de l'AFPC qui sont dans l'impossibilité de participer à la conférence pourront être acceptées (voir date limite à la fin de ce formulaire). Les mises en candidature seront également acceptées de la part des déléguées et délégués qui participeront à la conférence. Veuillez noter que la date limite pour l'acceptation de la mise en candidature de membres qui sont déléguées et délégués à la conférence sera à la conférence même.

MISES EN CANDIDATURE

Pour que la candidature d'un membre soit proposée à titre de représentante ou représentant d'équité pour les membres ayant un handicap au sein du Comité d'accès à l'égalité de l'AFPC, un membre doit :

- s'identifier comme membre ayant un handicap,
- être membre en règle de l'AFPC, et ;
- être proposé et appuyé par un membre en règle qui s'identifie comme membre ayant un handicap.

REMARQUE : la candidate ou le candidat et les personnes qui ont proposé et appuyé la mise en candidature doivent tous signer un formulaire de consentement.

Pour les membres qui ne peuvent pas participer à la Conférence : les candidatures envoyées avant la Conférence nationale Accès 2010 de l'AFPC doivent être accompagnées d'une lettre (qui ne représente pas plus de trois minutes de présentation) justifiant la mise en candidature. Le représentant du candidat, son proposeur ou l'appuyeur pourra faire lecture de cette lettre ne dépassant pas trois minutes au cours de la Conférence.

La date limite pour l'acceptation des candidatures au poste de représentant d'équité au CAÉ des membres ayant un handicap -- QUI N'ASSISTERONT PAS à la Conférence nationale Accès 2010 l'AFPC -- est **le 21 mai 2010**. **Notez que les candidatures présentées durant la Conférence pour des membres absents à la Conférence ne seront pas admises.**

Les formulaires de mises en candidature doivent être envoyés à la Section des programmes soit :

- par **courrier** :
Section des Programmes de l'AFPC
233, rue Gilmour, Suite 901
Ottawa, ON
K2P 0P1
- ou par **courriel** : conferences@psac-afpc.com
- ou par **télécopieur** : 613-236-9402

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Représentantes et représentants d'équité pour membres ayant un handicap au sein du Comité d'accès à l'égalité de l'AFPC (CAÉ)

Les élections auront lieu à la Conférence nationale Accès 2010 de l'AFPC
Ottawa – du 4 au 6 juin 2010

DATE LIMITE DES MISES EN CANDIDATURE : le 21 mai 2010

Veillez cocher le poste pour lequel la candidature est proposée :

- REPRÉSENTANTE POUR MEMBRES AYANT UN HANDICAP
- REPRÉSENTANT POUR MEMBRES AYANT UN HANDICAP
- SUPPLÉANTE POUR MEMBRES AYANT UN HANDICAP
- SUPPLÉANT POUR MEMBRES AYANT UN HANDICAP

1. Renseignements concernant la candidate ou le candidat :

Nom :	Numéro de membre :
Adresse :	Élément/section locale à charte directe :
Ville/Province :	Région :
Code postal :	Section locale :
Téléphone (domicile) :	Téléphone (travail) :

Je suis un membre en règle qui s'identifie comme membre ayant un handicap.
J'accepte cette mise en candidature : (signature requise)

Signature Date

2. Candidature proposée par:

Nom :	Numéro de membre :
Adresse :	Élément/section locale à charte directe :
Ville/Province :	Région :
Code postal :	Section locale :
Téléphone (domicile) :	Téléphone (travail) :

Je suis un membre en règle qui s'identifie comme membre ayant un handicap.
Je propose la candidature de _____ au poste identifié ci-haut.

Signature requise Date

3. Candidature appuyée par :

Nom :	Numéro de membre :
Adresse :	Élément/section locale à charte directe :
Ville/Province :	Région:
Code postal :	Section locale :
Téléphone (domicile) :	Téléphone (travail) :

Je suis un membre en règle qui s'identifie comme membre ayant un handicap.
J'appuie la candidature de _____ au poste identifié ci-haut.

Signature requise Date